



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de L'ALLIER

## Mairie de Villeneuve-sur-Allier

Code Postal 03460

Tél. : 04 70 43 30 05 • Fax : 04 70 43 37 58

2023/071

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE** **PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT** **TEMPORAIRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Allier,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1, L.2213-2 ;  
VU le code de la route, notamment l'article R.417-10 ;  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules poids-lourds sur le parking de la « Place du Monument aux Morts » à l'occasion du marché de Noël ;

#### **ARRÊTE**

**Article 1** – Le stationnement des véhicules poids-lourds sera interdit sur le parking de la « Place du Monument aux Morts » en raison de l'organisation d'un marché de Noël.

**Article 2** – Cette interdiction s'appliquera à partir du jeudi 30 novembre 2023 à 12 heures, jusqu'au dimanche 03 décembre 2023 à 20 heures.

**Article 3** – La signalisation d'interdiction de stationnement sera mise en place par les services techniques de la commune de Villeneuve-sur-Allier. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**Article 4** - Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 5** - Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve sur Allier, le 23 novembre 2023

Le Maire,